



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHE D'ENTRETIEN EN GARANTIE TOTALE DES RESEAUX SANITAIRES D'EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES DU PATRIMOINE DE L'OPH D'AUBERVILLIERS

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 23 octobre 2026 à 12 :00

OPH AUBERVILLIERS
122 Rue André Karman
CS 3001
93303 AUBERVILLIERS CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	MARCHE D'ENTRETIEN EN GARANTIE TOTALE DES RESEAUX D'EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an reconductible 3 fois pour 12 mois
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Visites sur site.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des marchés	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

MARCHE D'ENTRETIEN EN GARANTIE TOTALE DES RESEAUX D'EAUX USEES, EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES

Lieu(x) d'exécution :

Ensemble du patrimoine de l'OPH d'Aubervilliers

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En effet les prestations objets du présent marché constituent un ensemble unique, leur décomposition en lots rendrait l'exécution du marché techniquement difficile et économiquement plus couteuse pour l'acheteur public.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90000000-7	Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement
50500000-0	Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines
50510000-3	Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets et de conteneurs en métal

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune variante n'est autorisée.

Le présent marché est lancé :

Avec prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

- PSE n°1 - Prestation supplémentaire éventuelle :

Cette prestation concerne **uniquement les bâtiments du groupe n°26**, constituant les immeubles du quartier de « La Maladrerie », soit 896 logements :

- les réseaux horizontaux privatifs en logement, cité plus haut, depuis les appareils sanitaires jusqu'aux culottes de raccordement

2.4 - Développement durable :

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental et social, dont le détail figure à l'article 11 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Les conditions d'exécution à caractère environnemental portent notamment sur la motorisation des véhicules et engins affectés au marché, le profil écotoxicologique des produits employés, le recyclage de l'eau des matériels d'hydrocurage, la traçabilité et la valorisation des déchets de curage, ainsi que l'optimisation des tournées d'intervention.

Les conditions d'exécution à caractère social consistent en une action d'insertion professionnelle portant sur 5 % du nombre total d'heures travaillées au titre du marché, dans les conditions définies à l'article 11.2 du CCAP.

Les candidats décrivent dans leur mémoire technique les moyens qu'ils entendent mettre en œuvre pour satisfaire à ces obligations. Ces éléments sont pris en compte au titre du sous-critère 2.4.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les candidats pourront renoncer au bénéfice de l'avance.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

- Le Règlement de la Consultation (R.C.)
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes
- La Décomposition des Prix globale et Forfaitaire (D.P.G.F)
- Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U) constituant une annexe financière n°1 à l'acte d'engagement
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) non contractuel ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- L'attestation de visite
- Le CCAG-FCS (document téléchargeable sur le site www.legifrance.gouv.fr , approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021). Ce document d'ordre général n'est pas joint matériellement au marché, mais les candidats déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter.

Les cadres DC1 DC2 et DC4 sont également fournis.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Attestations de formation sous-section IV – amiante délivrée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012 pour les personnels appelés à réaliser des prestations dans le cadre du présent marché, ainsi que les modes opératoires afférant aux prestations à réaliser

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine. Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Consultation n°: 26EXPL01

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'Acte d'Engagement (A.E) à compléter, <u>dater et signer électroniquement</u> par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaire du marché ;
Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.), au format excel et PDF
Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE), au format excel et PDF
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) (onglets patrimoine OPH d'Aubervilliers + patrimoine Ville d'Aubervilliers), au format excel et PDF
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
Le planning prévisionnel contractuel des prestations avec phasage

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire** et conditionne la validité des offres. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats sont invités à se rendre à l'adresse suivante muni du bordereau de visite.

La visite sur site est obligatoire et conditionne la validité des offres.

Celle-ci sera effectuée en présence d'un représentant des services de l'OPH d'Aubervilliers aux dates suivantes :

Le 29 septembre 2026 à 10h00

le 12 octobre 2026 à 14h00

Les candidats devront se rendre à l'une des dates mentionnées ci-dessus.

Le lieu de rendez-vous se fera au siège de l'OPH d'Aubervilliers sis **122, rue André Karman à Aubervilliers**.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.maximilien.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

OPH D'AUBERVILLIERS
A l'attention du service des marchés publics
122 Rue André Karman
CS 3001
93303 AUBERVILLIERS CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0%
1.1-Montant total de la DPGF	30.0%
1.2-Montant total du DQE	10.0%
2-Valeur technique	60.0%
2.1-Organisation et moyens dédiés à la prestation	15.0%
2.2-Méthodologie des travaux d'entretien	15.0%
2.3-Méthodologie de gestion des travaux d'urgence	10.0%
2.4 Performance environnementale de l'offre	15.0%
2.5-Description de l'application de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)	5.0%

Le sous-critère 2.4 « Performance environnementale de l'offre » est apprécié au regard des éléments suivants, décrits par le candidat dans son mémoire technique :

- du taux de recyclage de l'eau des matériels d'hydrocurage affectés au marché et du volume d'eau potable économisé, justifiés par les caractéristiques techniques des matériels proposés ;
- de la motorisation et du niveau d'émission des véhicules et engins affectés à l'exécution des prestations ;
- du profil écotoxicologique des produits de curage et de nettoyage employés, au regard de leur rejet dans le réseau d'assainissement, justifié par les fiches de données de sécurité ;
- des filières de valorisation des déchets de curage retenues et du taux de valorisation prévisionnel ;
- de l'organisation des tournées d'intervention et des moyens de réduction des déplacements.

Les engagements pris par le candidat au titre de ce sous-critère revêtent un caractère contractuel et seront vérifiés lors de l'exécution du marché dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAP.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.maximilien.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Montreuil
7 Rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 49 20 20 00

Télécopie : 01 49 20 20 99

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Grefe du Tribunal Administratif de Montreuil
7 Rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 49 20 20 00

Télécopie : 01 49 20 20 99

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Grefe de Tribunal administratif de Montreuil
7 Rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 49 20 20 00

Télécopie : 01 49 20 20 99

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr